

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune d'Oullins**

**Métropole de Lyon**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PDAU/NUM\_23\_018**

**OBJET** : Création d'une seconde adresse 7 rue des Anciennes Tannereries  
pour la parcelle 69149AN111

**Le Maire d'Oullins,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20\_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Vu la demande de création d'une adresse pour un projet d'hôpital de jour sur la rue des Anciennes Tannereries, parvenu par courriel en date du 8 mars 2023, par ARHM 290 route de Vienne BP 8552, 69355 LYON cédex ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier cet hôpital de jour sur rue des Anciennes Tannereries ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté référencé PDAU/NUM\_23\_017.

**ARTICLE II :**

Les numéros de voirie situés au niveau des tènements cadastrés AN 11 ; AN 105 ; AN 106 ; AN 107 et AN 108, et dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

Le parc d'activité « Les jardins de la Saulaie » :

- 5 et 7 rue des Anciennes Tannereries
- 43 et 45 rue Dubois Crancé
- 12 avenue des Saules

En conséquence, ces unités foncières détiennent l'adresse postale précitée.

**ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées aux services de secours et sécurité : Service départemental-métropolitain d'incendies et de secours ; aux services administratifs : Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, Centre des Impôts ; Opérateurs réseaux : ERDF/GRDF, ENEDIS, Eau du Grand Lyon, Véolia, Orange, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le :     /     /
Mise en ligne le :     /     /
Notifié le :
Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

**Fait à Oullins, le 28 avril 2023.**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
le Conseiller délégué,**

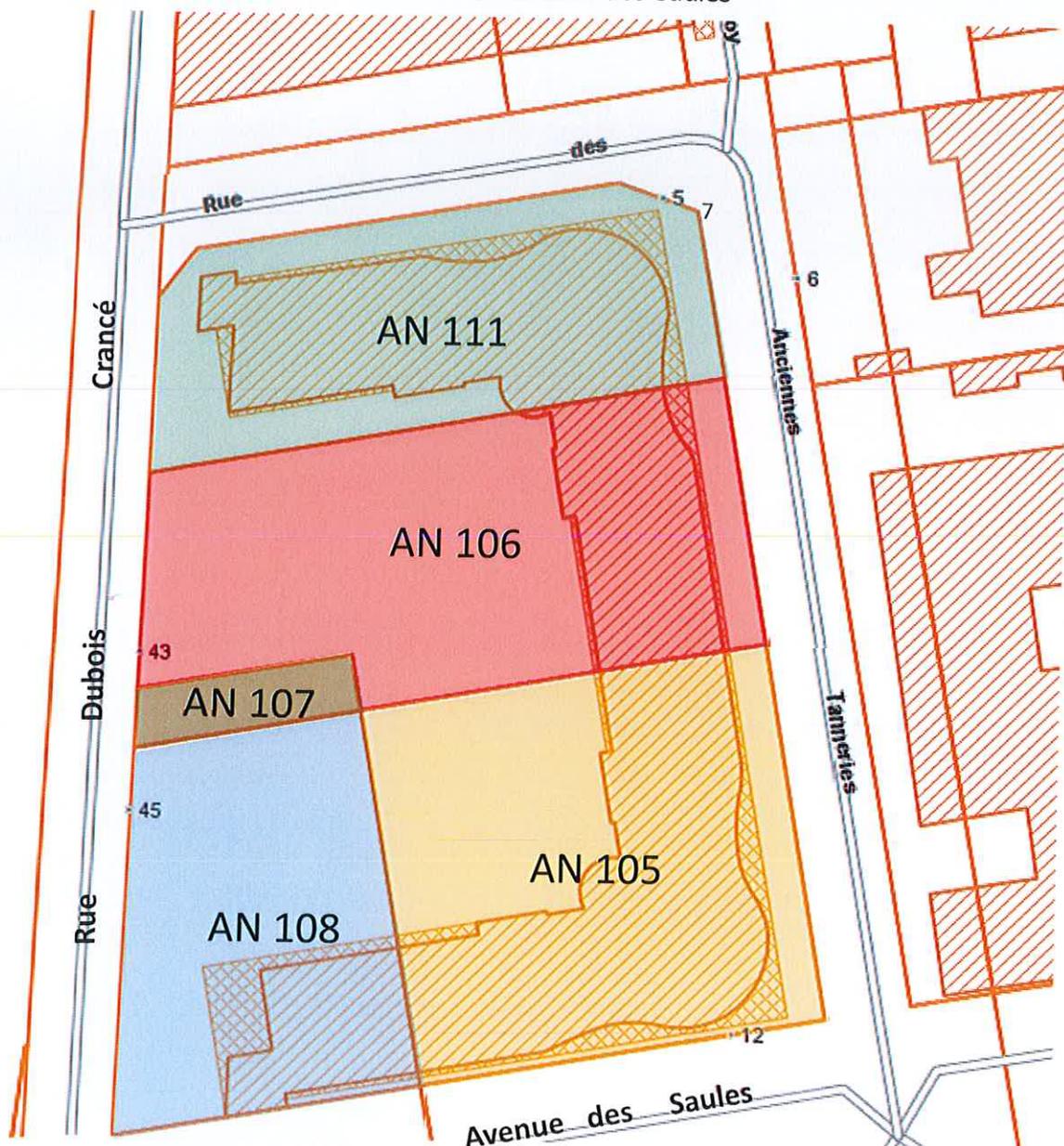
**Jean-Louis CLAUDE**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

**ANNEXE**

**Certification des points d'adresse :**  
Parc d'activité « Les jardins de la Saulaie »  
5 et 7 rue des Anciennes Tanneries  
43 et 45 rue Dubois Crancé  
12 avenue des Saules



Les parcelles AN 11 ; AN 105 ; AN 106 ; AN 107 et AN 108 dont le code INSEE est 69149 détiennent les adresses ci-dessous au sein du parc d'activité « Les jardins de la Saulaie » :

- 5 et 7 rue des Anciennes Tanneries
- 43 et 45 rue Dubois Crancé
- 12 avenue des Saules